

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**SOMME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MORISEL**

**Séance du mardi 20 septembre 2022**

**NOMBRE DE MEMBRES**

**En exercice : 15**

**Qui ont pris part à la délibération : 10**

**Date de la convocation : 12/09/2022**

**Date d'affichage : 26/09/2022**

**N° Délibération : 24-09-2022**

---

Les membres du Conseil municipal dûment convoqués le 12 septembre 2022 conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

**Présents :** Mmes Chrystèle CATEL, Ophélie COUZEREAU, Claire DACHICOURT ; MM. Frédéric BÉRULLIER, Christian BOULOGNE, Olivier DUMONT, Francis JULLIEN, Gabriel LEFEVRE, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE.

**Absents excusés :** M. Jérémy DEVOS représenté par Gabriel LEFEVRE,  
M. Marino PEGORARO représenté par Michel VAN DE VELDE,  
M. Benoit PROYART non représenté,  
M. Hervé PROYART non représenté,  
Mme Barbara TOMPOUSKY non représentée.

---

**DEL N°24-09-2022 : Renouvellement adhésion ADICO pour le RGPD**

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que le contrat souscrit en 2018 avec ADICO concernant le RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données personnelles) arrive à son terme et que le conseil doit prendre une nouvelle délibération concernant ce contrat. Chaque solution déployée dans les collectivités entraîne la signature d'un contrat et/ou d'un devis et, conformément au code de la commande publique, ces derniers ne peuvent dépasser une durée de quatre ans. Le nouveau contrat prendra effet au 12 novembre 2022 pour une durée de 4 ans.

Cette procédure administrative est nécessaire dans le cadre de la sécurisation et est conforme aux exigences de la comptabilité publique.

M. le maire rappelle tout organisme public à l'obligation de désigner un délégué à la protection des données personnelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette reconduction :

**à l'unanimité** (C. CATEL, O. COUZEREAU, C. DACHICOURT, F. BÉRULLIER, C. BOULOGNE, J. DEVOS représenté, O. DUMONT, F. JULLIEN, G. LEFEVRE, M. PEGORARO représenté, V. RETOURNÉ, M. VAN DE VELDE).

et autorise M. le Maire à signer les documents concernant ce dossier.

Le secrétaire de séance  
Gabriel LEFEVRE



LE MAIRE  
MICHEL VAN DE VELDE



**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme, Morisel, le 26 septembre 2022.**

**– Transmis au représentant de l'État et publié le : 26 septembre 2022**